

ADDENDUM MARKETING DE RECRUTEMENT

L'Abonné a commandé des produits ou services auprès d'iCIMS, Inc. (« **iCIMS** ») en vertu d'un ou plusieurs Bons de commande signés par iCIMS et l'Abonné (ci-après individuellement le « **Bon de commande** »). Chaque Bon de commande est régi par le Contrat d'abonnement conclu entre iCIMS et l'Abonné (ci-après le « **Contrat d'abonnement** »). Certains des produits ou services commandés par l'Abonné sont des Services de Marketing de Recrutement (tels que définis ci-dessous). L'Abonné et iCIMS concluent par les présentes cet Addendum Marketing de Recrutement d'iCIMS (« **l'Addendum MR** ») au Contrat d'abonnement uniquement concernant les Services de Marketing de Recrutement dans l'objectif d'intégrer certaines conditions dans le Contrat d'abonnement, comme suit :

1. **EFFET DE L'ADDENDUM.** Uniquement à l'égard du Service de Marketing de Recrutement mentionné dans un Bon de commande, le présent Addendum MR est intégré au Contrat d'abonnement et en fait partie intégrante. Sauf dans la mesure où il s'applique au Service de Marketing de Recrutement, le présent Addendum MR ne modifie pas le Contrat d'abonnement. L'Abonné reconnaît et convient que le présent Addendum MR puisse être actualisé à tout moment dans la mesure où iCIMS développe de nouveaux produits ou de nouvelles fonctionnalités axés sur le marketing de recrutement, et que toute nouvelle condition en rapport avec de tels nouveaux produits ou nouvelles fonctionnalités s'applique à l'Abonné si ce dernier achète de nouveaux Services de Marketing de Recrutement.
2. **DÉFINITIONS.** Les termes commençant par une majuscule définis dans le Contrat d'abonnement ont la même signification dans le présent Addendum MR, sauf indication contraire expresse des présentes. Nonobstant toute indication contraire dans le Contrat d'abonnement, les termes commençant par une majuscule ci-dessous ont la signification suivante, uniquement dans la mesure où ils s'appliquent aux Services de Marketing de Recrutement d'iCIMS :
 - 2.1 « **Affilié** » d'une Partie désigne une entité qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette Partie, dans chaque cas via un droit de vote majoritaire.
 - 2.2 « **Contrat** » désigne le Contrat d'abonnement tel qu'il est modifié par le présent Addendum MR conformément à l'Article 1 des présentes.
 - 2.3 « **Candidat** » désigne (i) toute personne qui conclut directement ou indirectement l'Abonnement, une candidature d'emploi ou toute autre information liée à un emploi ou une opportunité d'emploi auprès de l'Abonné ou de son Affilié ; ou (ii) toute personne dont les informations sont importées, uploadées ou saisies manuellement par un Utilisateur aux fins de la constitution d'un vivier de talents de candidats.
 - 2.4 « **Documentation** » désigne toute spécification écrite et tout support de formation concernant le Service de Marketing de Recrutement fourni par iCIMS à l'Abonné.
 - 2.5 « **Service de déploiement** » désigne les services de déploiement liés à un Service de Marketing de Recrutement identifié dans un Bon de commande.
 - 2.6 « **Service de Marketing de Recrutement** » désigne les services d'implémentation liés à un Service de Marketing de Recrutement identifié dans un Bon de commande.
 - 2.7 « **Abonnement** » désigne le Service de Marketing de Recrutement et le Service de déploiement mentionnés dans un Bon de commande.
 - 2.8 Dans la mesure où les termes suivants sont définis dans le Contrat d'abonnement :
 - (a) « **Application** » et « **Programme** » désignent chacun le Service de Marketing de Recrutement et les logiciels qui y sont intégrés, ainsi que la Documentation.
 - (b) « **Service d'information** » désigne l'hébergement et la fourniture de l'Application.
 - (c) « **Services** » désigne le Service d'information et les Services de déploiement.
3. **ABONNEMENT ET AUTRES PRODUITS ET SERVICES.**
 - 3.1 **Produits et services tiers.** L'Abonné peut utiliser, ou iCIMS peut autoriser ou permettre l'accès à des produits, services et sites Web fournis par d'autres personnes ou entités (chacun, un « **Produit tiers** »). L'Abonné est seul responsable de la conclusion et du respect de tout accord contractuel ou autre condition exigé par un fournisseur de Produit tiers. iCIMS ne fait aucune déclaration ni n'émet aucune garantie concernant un quelconque Produit tiers. Sauf dans le cas où iCIMS a accepté de fournir aux Abonnés une assistance

de premier niveau pour les Produits tiers, cette assistance est la seule obligation d'iCIMS ou de ses Affiliés à l'égard de ce Produit tiers, et iCIMS n'aura aucune autre obligation ou responsabilité à l'égard d'un Produit tiers.

4. **RESPONSABILITÉS DE L'ABONNÉ.** Outre ses autres responsabilités énoncées dans le Contrat d'abonnement, l'Abonné convient de ce qui suit :
 - 4.1 **Configuration et utilisation.** L'Abonné est seul responsable de toute utilisation des Services de Marketing de Recrutement par l'Abonné, son Affilié ou ses Utilisateurs, ainsi que des Données de l'Abonné, y compris toute procédure, action ou décision relative au recrutement, à l'embauche ou à l'emploi, et est tenu de s'assurer qu'aucune procédure, action ou décision n'enfreint toute loi ou réglementation. L'Abonné s'interdit, et ne permettra à aucun Utilisateur : (i) d'utiliser le Service de Marketing de Recrutement pour récolter, collecter, rassembler ou assembler des informations ou des données concernant tout candidat à un poste ou toute autre personne sans son consentement ; ou (ii) d'accéder ou de copier toute donnée ou information d'un candidat à un poste ou d'une autre personne sans son consentement. Sous réserve du respect par iCIMS de l'Article 5 du présent Addendum MR, l'Abonné est seul responsable et veillera à ce que l'utilisation ou la divulgation de toute Donnée de l'Abonné conformément au Contrat d'abonnement soit conforme aux lois et réglementations applicables, y compris tous avis ou consentements requis. L'Abonné accepte de ne pas utiliser le Service de Marketing de Recrutement pour recueillir, traiter ou stocker des informations bancaires, des informations de carte de crédit ou de débit, des informations personnelles concernant des mineurs de moins de treize (13) ans, ou des informations médicales ou de santé.
 - 4.2 **Indemnisation de l'Abonné.** Outre toute obligation d'indemnisation énoncée dans le Contrat d'abonnement, l'Abonné dégage iCIMS ainsi que ses Affiliés et leurs administrateurs, directeurs, actionnaires et agents respectifs (chacun étant ci-après désigné par « **Indemnisé d'iCIMS** ») de toute responsabilité du fait de toute réclamation, demande, poursuite ou action en justice émanant de tiers et portant sur toute question : (i) relative à son utilisation d'un Produit tiers avec l'Abonnement, ou (ii) pour laquelle l'Abonné est responsable au titre du présent Article 4 (ci-après la « **Demande de dédommagement de l'Abonné** »), et dégage chaque Indemnisé d'iCIMS de toute responsabilité du fait des dommages-intérêts, honoraires d'avocat et autres coûts et dépenses adjugés contre lui ou encourus par lui en lien avec une Demande de dédommagement de l'Abonné. Le présent Article 4.2 survit à l'expiration ou à la résiliation du Contrat.
5. **ACCÈS ET STOCKAGE DES DONNÉES DE L'ABONNÉ.** Nonobstant toute disposition contraire dans le Contrat d'abonnement, le stockage et l'hébergement à long terme des données dans le cadre du Service de Marketing de Recrutement se feront aux États-Unis. Pendant la Durée d'abonnement telle que définie dans un Bon de commande applicable, l'Abonné peut accéder aux Données de l'Abonné et les télécharger de la façon prévue par la Documentation du Service de Marketing de Recrutement. iCIMS n'est pas tenu de conserver les Données de l'Abonné après la Durée d'abonnement applicable. iCIMS doit supprimer les Données de l'Abonné conformément à l'Addendum relatif au Traitement des Données et à l'Addendum sur la Sécurité des Données de l'Abonné.
6. **GARANTIES ET LIMITES.** En ce qui concerne le Service de Marketing de Recrutement d'iCIMS, toute garantie fournie par iCIMS au titre du Contrat d'abonnement est limitée à l'utilisation du Service de Marketing de Recrutement en accord avec la Documentation et les conditions spécifiques énoncées dans le présent Addendum MR, y compris l'Article 4 ci-dessus. TOUTES LES EXCLUSIONS DE GARANTIE, LES EXCLUSIONS DE THEORIE DES DOMMAGES ET LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ÉNONCÉES DANS LE CONTRAT D'ABONNEMENT S'APPLIQUENT PLEINEMENT AU SERVICE DE MARKETING DE RECRUTEMENT ET À TOUTE QUESTION S'Y RAPPORANT OU DECOULANT DU PRÉSENT ADDENDUM MR. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, ICIMS NE FOURNIT PAS ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'EXACTITUDE, D'EXHAUSTIVITÉ ET D'UTILISATION PAR L'ABONNÉ DU SERVICE DE MARKETING DE RECRUTEMENT.
7. **INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.** La Documentation est considérée comme faisant partie des Informations confidentielles d'iCIMS, telles que définies dans le Contrat.
8. **CONDITIONS GÉNÉRALES.**
 - 8.1 **Affiliés d'iCIMS.** L'Abonné reconnaît et convient que le Service de Marketing de Recrutement peut être assuré directement par iCIMS, ou en son nom par un Affilié d'iCIMS, et iCIMS peut déléguer ou sous-traiter ses droits et obligations à cette entité, intégralement ou en partie ; à condition toutefois que cette sous-traitance ou délégation ne libère pas iCIMS de ses obligations ou responsabilités au titre des présentes.
 - 8.2 **Modification de la Documentation et de la politique.** Sous réserve des obligations d'iCIMS à l'égard des modifications de la Documentation et des politiques dans le Contrat d'abonnement, iCIMS peut apporter des modifications à la Documentation ou à toute politique référencée dans le présent Addendum MR, ou à l'hyperlien ou à tout autre moyen d'accès à la Documentation.



8.3 Exemples. Le présent Addendum MR peut être signé par référence dans un Bon de commande applicable, ou par fac-similé ou par tout autre moyen électronique, en un ou plusieurs exemplaires, chaque exemplaire étant réputé être un original, mais dont l'ensemble constitue un seul et unique Addendum MR.